



Fédération Autonome de la Fonction Publique **COMPTE RENDU**

CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE FORMATION SPÉCIALISÉE « CONDITIONS DE TRAVAIL, HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL » RÉUNION DU 22 JUIN 2015

Le 22 juin a eu lieu la deuxième réunion de la nouvelle mandature de la formation spécialisée « CONDITIONS DE TRAVAIL, HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL » du Conseil commun de la Fonction publique, sous la présidence de Jean Debeaupuis, directeur général de l'offre de soins, en la présence de l'ensemble des directions générales, à savoir la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP), la Direction générale des Collectivités locales (DGCL), et bien sûr la DGOS, ainsi que des représentants des collèges des employeurs, tant celui de la Territoriale que celui de l'Hospitalière. Toutes les organisations syndicales représentatives étaient également présentes.

La **FA-FP** était représentée à cette occasion par Valérie Guertin, titulaire, et Pascal Kessler, expert.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur trois points :

- Projet de circulaire relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la Fonction publique
- Bilan relatif au fonctionnement de la formation spécialisée « conditions de travail, hygiène, santé et sécurité au travail » du Conseil commun de la Fonction publique
- Planning.

Après un rappel sur la méthodologie de travail retenue pour aboutir au projet de circulaire visé ci-dessus, les participants ont estimé à l'unanimité que ce projet devait être maintenant soumis à la signature de la ministre de la Fonction publique, en vue d'une publication dans le courant de l'été.

Cette validation, non formelle, ne fait oublier à personne que les questions de la note de bienveillance et l'ASCAA ne sont pas encore réglées, et que le travail doit se poursuivre à ce propos.

Pour mémoire, l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité (ASCAA) pourrait permettre à tous les fonctionnaires et agents publics ayant développé une maladie professionnelle reconnue en lien avec l'amiante de partir en pré-retraite à compter de l'âge de 50 ans avec maintien de 65 % de leur rémunération.

Si La **FA-FP** est satisfaite de la prochaine publication de cette circulaire, elle le sera pleinement lorsque ces deux derniers points, la note de bienveillance et l'ASCAA, seront également réglés et mis en œuvre.

La partie de la séance consacrée au bilan relatif au fonctionnement de la formation spécialisée s'est décomposée en deux parties, l'une portant sur l'activité des formations spécialisées de chaque versant de la Fonction publique, et l'autre ayant trait à une enquête réalisée auprès des membres de l'ancienne mandature.

../..

Le bilan de la formation spécialisée de la Fonction publique de l'État fait apparaître une montée en puissance de la formation depuis l'accord de 2009 et sa mise en œuvre.

Concernant la formation spécialisée de la Fonction publique hospitalière, elle se réunit en moyenne trois par an et dispose de groupes de travail thématiques.

La formation spécialisée de la Fonction publique territoriale, quant à elle, s'est réunie 32 fois entre 2011 et 2014, et a présenté 112 amendements concernant 11 projets de texte.

Pour ce qui est de l'enquête, il nous semble compliqué d'en tirer des enseignements à 100 %, considérant le taux de retour et au vu de la manière dont ont été complétés les questionnaires.

Lors des échanges, il a été convenu que :

- la fréquence des réunions doit être d'au moins une réunion par trimestre
- les rôles doivent être distincts (comité de suivi, agenda social, ...)
- des groupes de travail doivent être mis en place
- les informations doivent faire l'objet d'un partage
- les travaux des formations spécialisées doivent être articulées entre versants
- autosaisine, anticipation
- lien avec les acteurs extérieurs : Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) par exemple, qui est entrain de travailler sur le PST3 (plan santé au travail 3)
- exemples de sujets qui pourraient être traités :
 - addiction
 - violence
 - exposition aux bruits
 - suicide.

Pour ce qui est de la question du planning, l'articulation entre l'agenda social et le fonctionnement de la formation spécialisée a été particulièrement mis en avant.

La prochaine réunion de la formation spécialisée est programmée pour le 17 septembre à partir de 14 heures 30, avec comme thématique les instances médicales et la présentation de la trame du programme pour les séances à venir.

Dans le même temps, l'agenda social, dans le cadre de la thématique Santé Sécurité au Travail (baptisé de l'acronyme SST 2) doit traiter dans ses groupes de travail des points suivants :

- GT1 : Acteur de prévention / Instance de prévention
- GT2 : Reclassement / Inaptitudes / ATMP / Instances Médicales
- GT3 : Risque Professionnel
- GT4 : Pénibilité

Toutes les questions liées aux horaires atypiques pourraient être évoquées dans le cadre du groupe de travail 3 (GT3).

La fin de la concertation devrait permettre d'aboutir un nouvel accord sur la santé et la sécurité au travail dans le prolongement de celui de 2009.

Pour la **FA-FP**, l'ensemble de ces dossiers sont suivis par :

- le Docteur André Guenec (FPT)
- Valérie Guertin (FPT)
- Pascal Paquier (FPT)
- Eric Labourdette (FPH).

